

## **Note de présentation du Compte Administratif 2016**

Conseil municipal du 22 juin 2017

# Table des matières

- I. Eléments de contexte
- II. Synthèse des résultats 2016
- III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement
- IV. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- V. Niveaux d'épargne
- VI. Analyse de la dette de la collectivité
- VII. Taux d'imposition
- VIII. Principaux ratios
- IX. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

## I- Eléments de contexte

Narbonne compte 54 186 habitants (Population légale INSEE).

Le conseil municipal, assemblée délibérante, est composé de 45 conseillers en exercice parmi lesquels 12 adjoints et 19 conseillers délégués.

Le pouvoir exécutif est détenu par le Maire qui est chargé de faire exécuter les délibérations.

La commune est membre de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, établissement public de coopération intercommunal soit un groupement à fiscalité propre.

Conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe [...] au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux. »

## II- Synthèse des résultats 2016

COMPTE ADMINISTRATIF En millions d'euros	RESULTATS 2016		
	Fonctionnement	Investissement (après reports)	Total
PRINCIPAL	+ 8,55 M€	- 6,38 M€	+ 2,17 M€
CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS	+ 0,02 M€	SO	+ 0,02 M€
PORTS	+ 0,06 M€	- 0,09 M€	- 0,03 M€
CAMPING COTE DES ROSES	+ 0,35 M€	+ 0,73 M€	+ 1,08 M€
PARKINGS	+ 0,77 M€	- 0,05 M€	+ 0,72 M€
CAMPING DE LA FALAISE	+ 0,06 M€	+ 0,17 M€	+ 0,24 M€

### III- Ressources et charges

#### 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **1-1) Les recettes de fonctionnement**

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine et des ventes » regroupe les recettes liées aux services rendus : accueil périscolaire, cantine, crèches, droits d'entrée des musées de la ville ... etc. ; il se chiffre à 6,8 M €.

Le chapitre 73 est constitué des impôts et taxes soit le produit des impôts directs locaux (part communale des taxes foncières et d'habitation) mais également de l'attribution de compensation reversée par l'établissement de coopération intercommunal (Grand Narbonne), de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour, des droits de mutation foncière ...etc.

Ces impôts et taxes constituent une part prépondérante des ressources de la commune avec un total de 42,2 M€.

Les « dotations et participations » du chapitre 74 constituent le second poste avec 21,6 M€.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est constitué des loyers et redevances versés par les fermiers et concessionnaires pour un montant proche de 328 000 €.

Enfin le chapitre 013 « atténuations de charges » qui réalise environ 79 000 € concerne essentiellement les indemnités journalières reversées par la sécurité sociale.

Ces cinq chapitres constituent les recettes dites « de gestion courante » auxquelles il faut additionner les « produits financiers » du chapitre 76 et les « produits exceptionnels » du chapitre 77 pour obtenir le total des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 77 comptabilise notamment les produits des cessions foncières et immobilières qui représentent 3,1 M€.

Les recettes d'ordre de fonctionnement de 4,1 M€ figurant au chapitre 042) que l'on retrouvera en dépenses d'investissement correspondent à d'importantes opérations de régularisation comptable.

##### **1-2) Les dépenses de fonctionnement**

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant (contrats de prestations de service, fluides, achats de matériel et fournitures, impôts et taxes ...) ; elles se chiffrent à 19,3 M€ en 2016, sans augmentation par rapport à 2015 : ces dépenses ont été stabilisées malgré les augmentations mécaniques liées à l'inflation.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à près de 34 M€.

Les autres charges de gestion courantes regroupées au chapitre 65 concernent essentiellement les cotisations obligatoires aux organismes de regroupement et autres organismes publics, les subventions versées aux associations et aux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme) ce qui représente un montant de 9,1 M €.

Ces trois grands chapitres constituent les « dépenses de gestion courante ».

Le chapitre 66 « charges financières » concerne principalement le remboursement des intérêts d'emprunt dont l'annuité se chiffre à environ 1,56 M€.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » concerne essentiellement des mouvements comptables liés aux annulations et réductions de titres émis sur exercice antérieur qui se traduisent par une dépense, auxquels peuvent s'ajouter diverses dépenses exceptionnelles dont le total représente un peu plus de 125 000 €.

Ces deux derniers chapitres (66 et 67) s'additionnent aux dépenses de gestion courante pour constituer les dépenses réelles de fonctionnement.

Viennent enfin les dépenses dites « d'ordre » figurant au chapitre 042 qui sont les dotations aux amortissements (1,7 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (8,3 M€). Ces dépenses d'ordre de fonctionnement, que l'on retrouve en recettes d'investissement sont constitutives de l'autofinancement.

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

### **2-1) Les recettes d'investissement**

Les « subventions d'investissement » enregistrées chapitre 13 comprennent les subventions d'investissement reçues ainsi que des recettes liées aux « PAE » (programmes d'aménagement d'ensemble), aux « PUP » (projets urbains partenariaux) et aux amendes de police. Le montant exceptionnel de 12,3 M€ perçus en 2016 comprend la subvention de 9,8 M€ versée par l'Etat pour la réhabilitation du pont de Carcassonne.

Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » figure le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice soit 1 M€.

Ces deux chapitres constituent les recettes d'équipement.

A cela s'ajoutent les recettes reportées à hauteur de 5,8 M€ dont 4,4 M€ d'emprunt non mobilisés et 1,3 M€ de subventions d'investissement.

Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » on trouve le fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) équivalant à un peu plus de 2 M€, les taxes d'urbanisme représentant environ 850 000 € ainsi que « l'excédent de fonctionnement capitalisé », proche de 5,8 M€, qui correspond à la part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent affecté à la section d'investissement.

Une somme de 985 € apparaît au compte 165 « dépôts et cautionnement reçus ».

Le montant de 1 280 000 € qui apparaît au chapitre 27 « autres immobilisations financières » correspond aux montants perçus en 2016 sur des opérations de cession avec paiement différé conclues en 2014.

On retrouve en recettes d'ordre au chapitre 040 les dotations aux amortissements (1,7 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (8,3 M€).

A noter 5,2 M€ au chapitre 041 « opérations patrimoniales » (opérations d'ordre comptable d'intégration d'immobilisations à l'actif) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

## **2-2) Les dépenses d'investissement**

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » regroupe des frais d'étude, des frais d'insertion (notamment la publicité liée aux marchés publics) ainsi que des concessions et droits d'utilisations (licences et logiciels) ce qui représente près de 269 000 €.

Le chapitre 204 concerne les subventions d'équipement versées, soit environ 1,5 M€ dont la majeure partie est constituée d'un premier versement à SNCF RESEAUX pour l'opération de réhabilitation du pont de Carcassonne.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles comptabilise un peu moins de 1,6 M€ correspondant à l'achat de véhicules, matériel et outillage et autres biens mobiliers ainsi que des acquisitions foncières.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » désigne les travaux publics et constructions de bâtiments : 12,8 M€ de travaux ont été réalisés en 2016.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) exécutées en 2016 (hors reports) s'élèvent donc à 16,2 M€.

A cela s'ajoutent les reports de 2016, de 12,2 M€, correspondant à des opérations lancées en 2016 devant continuer ou s'achever en 2017, dont 8,3 M€ de crédits affectés à la réhabilitation du Pont de Carcassonne qui devrait ainsi pouvoir être réouvert à la circulation des véhicules légers en juin 2017.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de l'annuité de dette en capital à hauteur de 5,7 M€ auxquels s'ajoutent 500 165 € de « dépôts et cautionnement reçus ».

Enfin, on retrouve en opérations d'ordre 4,1 M€ figurant au chapitre 040 qui réapparaissent en recettes d'ordre de fonctionnement.

## IV- Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Les activités de la ville se répartissent en six budgets dont le budget principal (ou budget général) de la ville et cinq budgets annexes.

L'existence de budgets annexes est une dérogation au principe de l'universalité budgétaire rendue nécessaire ou obligatoire pour la gestion de certaines activités obéissant à des règles distinctes.

Le budget annexe de la caisse de retraite des sapeurs-pompiers relève, comme le budget général, de la norme comptable « M14 » applicable aux communes et à leurs activités qualifiées de « service public administratif ».

Les quatre autres budgets annexes relèvent de la norme comptable « M4 » applicable aux « services publics industriels et commerciaux ». Ces activités, considérées comme entrant dans le champ de la concurrence, sont soumises un régime comparables à celui applicable aux entreprises privées : en vertu du principe d'équilibre de fonctionnement des « SPIC » leur activité doit être financée par les usagers (et non par le contribuable), par ailleurs ces budgets sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés.

### Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	66 938 940,35	38 985 877,03	12 373 140,40	15 579 922,92
RECETTES	72 140 530,13	39 032 084,18	6 143 982,89	26 964 463,06
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	80 188 819,09	75 331 688,19		4 857 130,90
RECETTES	74 961 936,72	79 912 877,87		-4 950 941,15
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>DES DEPENSES</b>	147 127 759,44	114 317 565,22	12 373 140,40	20 437 053,82
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>DES RECETTES</b>	147 102 466,85	118 944 962,05	6 143 982,89	22 013 521,91

## V- L'épargne

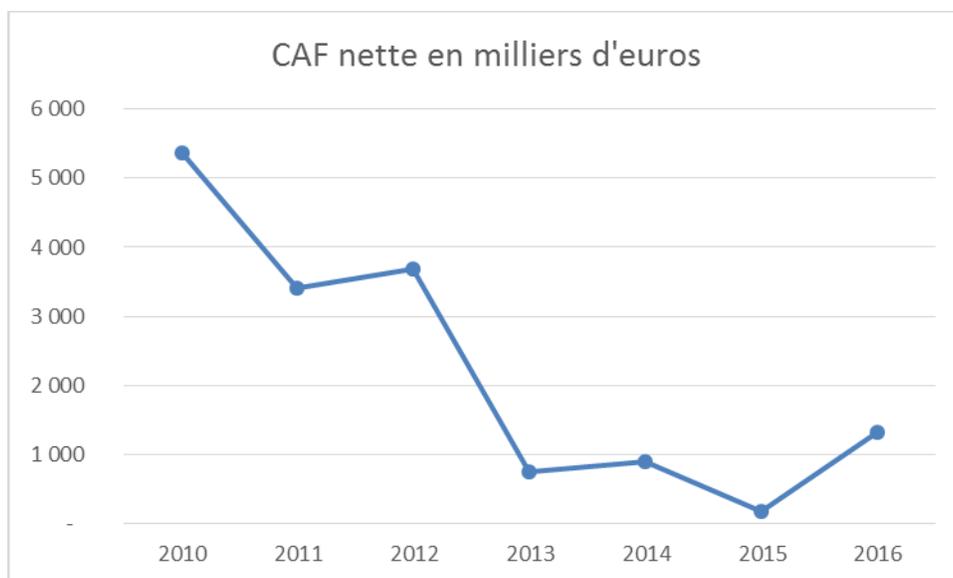
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement (dites recettes de gestion courante) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt (soit les dépenses de gestion courante). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion corrigée des charges d'intérêt et des opérations exceptionnelles (en recettes comme en dépenses). Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette.

<b>Ratios capacité d'autofinancement</b>	CA 2015	CA 2016
recettes de gestion (013+70+73+74+75)	70 273 974	71 046 998
dépenses de gestion (011+012+65)	62 408 011	62 505 950
<b>CAF brute ou épargne de gestion</b>	<b>7 865 963</b>	<b>8 541 048</b>
charges financières (66-76)	1 711 127	1 560 802
résultat exceptionnel hors cessions (77-7751-67)	70 559	45 471
<b>CAF brute hors cessions (ou épargne brute hors cessions)</b>	<b>6 225 395</b>	<b>7 025 716</b>
annuité de dette (remboursement de capital)	6 058 197	5 713 640
<b>CAF nette (après remboursement de la dette) hors cessions</b>	<b>167 198</b>	<b>1 312 077</b>
population DGF	58954	59 836
CAF nette par habitant	3 €	22 €

On constate que ces indicateurs se sont nettement améliorés entre 2015 et 2016 alors qu'ils n'avaient cessé de se dégrader de 2010 à 2014, notamment en ce qui concerne la capacité d'autofinancement nette :



## VI- Analyse de la dette de la Ville de Narbonne

### Dette de la Ville (budget principal)

L'encours de dette de la Ville de Narbonne qui était de 58,6 M € au 31/12/2014 se situe à 51.3 M€ au 31/12/2016, soit une baisse de 7,3 M€ en deux ans.

### Dette globale

Au 31/12/2016, la dette est constituée :

- à 63,4 % de taux fixes
- à 36,5 % de taux indexés

Éléments de Synthèse	Au 31/12/2014	Au 31/12/2016
Votre dette globale est de :	60 366 830 €	52 753 823 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	3,07 %	2,83%
Sa durée de vie résiduelle est de :	11 ans et 7 mois	11 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans et 3 mois	5 ans et 11 mois

### Décomposition par budgets

Budget	Capital CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
<b>Budget Principal</b>	51 335 226 €	2,84 %	11 ans	5 ans et 11 mois	34
<b>Budget Ports</b>	1 020 780 €	2,44 %	10 ans et 7 mois	5 ans et 8 mois	11
<b>Budget Camping-La Falaise</b>	350 882 €	1,88 %	11 ans et 4 mois	5 ans et 9 mois	2
<b>Budget Camping-Côtes des Roses</b>	46 935 €	2,73 %	6 ans	3 ans et 4 mois	2

### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement du budget principal, qui représente le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette en fonction de la capacité d'autofinancement (CAF) brute est située à 7,3 années.

### Analyse des risques tous budgets confondus

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	33 456 306 €	63,42%	3,53%
Variable	12 883 080 €	24,42%	1,25%
Livret A	4 475 329 €	8,48%	1,41%
Annulable	1 079 663 €	2,05%	5,06%
Barrière	859 445 €	1,63%	3,76%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>52 753 823 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,83%</b>

### Analyse des risques selon la charte de bonne conduite

Avec 96.32 % de l'encours classé 1A, 1,63 % classée 1B et 2,05 % classée 1C la Ville de Narbonne bénéficie d'une dette structurellement saine, selon la classification des risques établie par la « Charte Gissler » ou charte de bonne conduite.

## VII- Taux d'imposition

Les taux d'imposition applicables en 2016 étaient les suivants :

- La taxe d'habitation : 11.33 %
- La taxe foncière du bâti : 28,34 %
- La taxe foncière du non bâti : 67.11%

A noter que ces taux ne représentent que la part communale du taux global d'imposition.

Les 3 taux qui avaient été baissés de 1% en 2014 ont été maintenus sans augmentation depuis.

## VIII- Principaux ratios

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire ; Comparés aux valeurs moyennes nationales des villes comparables, ils témoignent de la bonne santé financière de la ville :

Informations financières		Valeurs	Moyennes nationales de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 072,80	1 402,00
2	Produit des impositions directes/population	473,96	647
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 242,30	1559
4	Dépenses d'équipement brut/population	349,35	310
5	Encours de dette au 31 décembre /population	857,93	1486
6	DGF/population	140,03	295
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52,96%	58,20%
8	Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	94,04%	98,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	28,12%	19,90%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	69,06%	95,30%

\* Source : les collectivités locales en chiffres - 2016 - DGCL - page 49 : principaux ratios financiers des communes par strate de population en 2014

## IX- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

### Structure des effectifs au 31/12/2016

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS		
	TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	1	4
FILIERE ADMINISTRATIVE	164,5	6	170,5
FILIERE TECHNIQUE	367,29	16	383,29
FILIERE SOCIALE	46	1	47
FILIERE MEDICO-SOCIALE	35	1	36
FILIERE SPORTIVE	11	0	11
FILIERE CULTURELLE	28	3	31
FILIERE ANIMATION	40,8	2,92	43,72
FILIERE POLICE	39	0	39
Emplois non cités	0	39	39
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>734,59</b>	<b>69,92</b>	<b>804,51</b>

### Le taux d'encadrement moyen

Il est de 16,7%, la catégorie C représentant 83,3 % des effectifs de la collectivité.

### Dépenses de personnel (chapitre 012 - budget principal)

La variation 2016/2015 se limite à une augmentation de 3.62% ce qui marque un frein très net à la progression enregistrée sur la période 2008-2015 (+ 6,98 % par an en moyenne).